



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE
BLAINVILLE TENUE LE 16 FÉVRIER 2023 À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE
L'HÔTEL DE VILLE DE LORRAINE

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Comtois, président
Monsieur Christian Charron, vice-président
Madame Christine Beaudette, déléguée
Monsieur Eric Westram, délégué
Monsieur Patrick Archambault, représentant
Monsieur Michel Millette, représentant
Madame Lori Doucet, représentante
Madame Carla Brown, représentante

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur André Lapointe, coordonnateur du comité de gestion
Monsieur Francis Lanouette, directeur
Monsieur Éric Fournier, directeur adjoint
Monsieur Luc Larocque, assistant directeur
Me Sandra De Cicco, secrétaire corporative

Les membres du conseil d'administration et les membres du comité de gestion ont dûment été convoqués à la présente assemblée conformément à l'entente intermunicipale.

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE

2023-02-01

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE PROCÉDER à l'ouverture de l'assemblée, il est **9 h.**

L'assemblée est suspendue et reprend à 9 h 31.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-02-01 2

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée;



No de résolution
ou annotation

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Secrétariat corporatif;
 - 3.1 APPROBATION – Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 janvier 2023;
 - 3.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – Contrat du directeur;
 - 3.3 DÉMISSION d'un membre du conseil d'administration / NOMINATION d'un nouveau membre au conseil d'administration;
 - 3.4 DÉPÔT – Rapport annuel concernant l'application du *Règlement no 9 sur la gestion contractuelle*;
4. Direction générale;
 - 4.1 DÉPÔT – Rapport bimestriel des contrats conclus conformément au *Règlement no 9 sur la gestion contractuelle*;
 - 4.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – Cadets policiers – Contrat de services;
 - 4.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – Le Mitan – Entente de collaboration;
5. Technologies;
 - 5.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – Regroupement du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) – Autorisation à joindre un regroupement d'acquisition de matériel informatique pour 2024-2029;
 - 5.2 AUTORISATION DE DÉPENSE – Acquisition de trente-trois (33) ensembles d'ordinateurs portables Panasonic CF-33 – Processus encadré par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);
6. Ressources humaines;
 - 6.1 DÉPÔT – Liste des employés embauchés – Janvier 2023;
 - 6.2 DÉPART À LA RETRAITE – Mme Sylvie Tremblay, conseillère aux ressources humaines;
 - 6.3 EMBAUCHE – Conseillère en ressources humaines – volet santé et sécurité au travail, avantages sociaux et formations;
 - 6.4 CHANGEMENTS DE STATUT – Trois (3) policiers – Statut à l'essai;
7. Finances;
 - 7.1 DÉPÔT – Rapport des dépenses autorisées conformément aux délégations du pouvoir de dépenser;
 - 7.2 DÉPÔT – Liste mensuelle des chèques émis ou des comptes payés conformément au règlement de délégations, contrôle et suivi budgétaires (no 7) – Janvier 2023;
 - 7.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – Modification – Délégation administrative – Revenu Québec
8. Régime de retraite;
9. Comité de gestion;
10. Affaires juridiques;
11. Avis de motion ou adoption de règlements;
 - 11.1 AVIS DE MOTION – Projet de règlement no 6-6 intitulé : *Règlement remplaçant le Règlement no 6-5 concernant le*



No de résolution
ou annotation

**régime complémentaire de retraite des employés de la
Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville**

12. Affaires nouvelles;
13. Période de questions;
14. Clôture et levée de l'assemblée.

3. SECRÉTARIAT CORPORATIF

3.1

2023-02-013

**APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 19
JANVIER 2023**

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 janvier 2023 a été dressé et transcrit par la secrétaire corporative dans le livre officiel des procès-verbaux de la Régie;

ATTENDU QUE ce procès-verbal doit être approuvé à l'assemblée suivante;

ATTENDU QU'une copie de ce procès-verbal a été transmise dans un délai raisonnable à chacun des membres du conseil d'administration de la Régie pour leur permettre d'en prendre connaissance et que ceux-ci s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 19 janvier 2023 soit approuvé tel que rédigé;

QUE conformément à l'article 12 du Règlement no 1 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville, la secrétaire corporative est dispensée d'en faire lecture.

3.2

2023-02-014

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DU DIRECTEUR

CONSIDÉRANT la volonté de la Régie de prolonger le mandat et le contrat de son directeur, M. Francis Lanouette;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par le président Jean Comtois et tous les membres du conseil d'administration
et **RÉSOLU** à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

DE NOMMER Monsieur Francis Lanouette à titre de Directeur de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville, et ce, pour une durée de sept (7) ans à compter du 1^{er} janvier 2023;

D'AUTORISER le président ou, en son absence, le vice-président et la secrétaire corporative à procéder à la signature pour et au nom de la Régie, du contrat de travail entre la Régie et Monsieur Francis Lanouette, lequel sera effectif rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2023;

QUE la trésorerie impute les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires tel que prévu au certificat de la trésorière.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2023-005.

3.3

2023-02-015

DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION / NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT QUE la Régie a été avisée de la démission de Mme Mélissa Monk à titre de représentante et membre déléguée substitut pour la ville de Rosemère;

CONSIDÉRANT la résolution de la ville de Rosemère nommant Mme Carla Brown au conseil d'administration de la Régie à titre de représentante et membre déléguée substitut;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE de la démission de Mme Mélissa Monk, à titre de représentante et membre déléguée substitut pour la ville de Rosemère au sein du conseil de la Régie;

DE PRENDRE ACTE de la nomination par la ville de Rosemère de Mme Carla Brown, au conseil d'administration de la Régie à titre de représentante et de membre déléguée substitut.

3.4

2023-02-016

DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NO 9 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – ANNÉE 2022

Conformément aux articles 468.51 et 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes, le directeur dépose au conseil d'administration le rapport annuel 2022 concernant l'application du Règlement no 9 sur la gestion contractuelle.

4. DIRECTION GÉNÉRALE



No de résolution
ou annotation

4.1

2023-02-017

DÉPÔT – RAPPORT BIMESTRIEL DES CONTRATS CONCLUS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NO 9 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

DE PRENDRE ACTE des contrat(s) conclus de gré à gré en application du Règlement no 9 sur la gestion contractuelle de la Régie dont la valeur se situe entre 25 000 \$ et le seuil obligeant à l'appel d'offres public au cours des mois de décembre 2022 et janvier 2023 :

- Acquisition d'un véhicule utilitaire sport (VUS) usagé Ford Escape 2021 auprès de Solution Ford, pour la somme de 43 160,47 \$ (taxes incluses);
 - Date : 20 janvier 2023
 - Note : Conformément au *Règlement no 9 sur la gestion contractuelle*;
 - Source de financement :
 - Fonds de roulement (22-100-00-000), conformément aux dispositions du Règlement no 10;
 - Durée : remboursement en 5 versements à compter de 2024, sur une période de 5 ans (2024-2028).

4.2

2023-02-018

AUTORISATION DE SIGNATURE – CADETS POLICIERS – CONTRAT DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE les villes membres de la Régie désirent transférer leur programme PEPP (projet étudiant prévention dans les parcs) à la Régie afin que celle-ci assume désormais l'embauche, la gestion des ressources humaines et matérielles ainsi que la gestion opérationnelle du programme et qu'elle offre en conséquence aux villes membres, le service de cadets policiers pour la prévention dans les parcs, places, sites de verdure et différentes installations municipales situés sur le territoire desservi par la Régie et lors d'événements spéciaux ainsi que pour l'application de certaines dispositions règlementaires municipales;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, un contrat de services a été convenu entre les villes membres et la Régie pour une durée de 10 ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur et la secrétaire corporative, à signer pour et au nom de la Régie, le contrat de services relatifs aux cadets policiers.

4.3

2023-02-019

AUTORISATION DE SIGNATURE – LE MITAN – ENTENTE DE COLLABORATION

CONSIDÉRANT QUE la maison d'accueil Le Mitan est une maison d'aide et d'hébergement, qui a pour mission d'accompagner les femmes victimes



No de résolution
ou annotation

de violence conjugale avec ou sans enfants, dans leur reprise de pouvoir sur leur vie et ce en toute sécurité ;

CONSIDÉRANT QUE, dans une optique proactive, l'organisme et la Régie désirent assurer un lien de collaboration afin de mettre les femmes concernées par un événement de violence en contact avec un organisme d'aide et ce, dans les plus brefs délais.

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER M. Serge Harvey, inspecteur-chef – division des enquêtes, à signer le protocole de collaboration avec l'organisme Le Mitan.

5. TECHNOLOGIES

5.1

2023-02-020

AUTORISATION DE SIGNATURE – REGROUPEMENT DU CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG) – AUTORISATION À JOINDRE UN REGROUPEMENT D'ACQUISITIONS DE MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR 2024-2029

ATTENDU QU'il y a lieu que la Régie adhère au nouveau regroupement d'achats de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs x86 et de tablettes électroniques géré par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

ATTENDU QUE cette adhésion permettra à la Régie d'obtenir des économies substantielles sur ces équipements en participant à ce regroupement;

ATTENDU QU'à cette fin, la Régie doit déposer un mandat « Participant » visant à l'engager envers le CAG pour une période de cinq (5) ans (2024-2029);

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER la Régie à se joindre au regroupement d'achats géré par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'achat de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs x86 et de tablettes électroniques et ce, pour une période de cinq (5) ans;

DE CONFIRMER l'adhésion de la Régie à l'appel d'offres qui sera lancé par le CAG;



No de résolution
ou annotation

5.2

2023-02-021

AUTORISATION DE DÉPENSE – ACQUISITION DE TRENTE-TROIS (33) ENSEMBLES D'ORDINATEURS PORTABLES PANASONIC CF-33 – PROCESSUS ENCADRÉ PAR LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG)

CONSIDÉRANT QUE les postes informatiques véhiculaires de la Régie, acquis en 2016, doivent faire l'objet d'un remplacement afin d'assurer leur efficacité aux fins opérationnelles;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition du matériel informatique nécessaire à ce remplacement est prévue et effectuée à même le regroupement d'achat de matériel informatique 2022-2023 auquel la Régie participe et dont le processus d'appel d'offres public a été géré par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER l'acquisition, via le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), de trente-trois (33) ensembles d'ordinateurs portables Panasonic CF-33 aux fins de remplacement des postes informatiques véhiculaires de la Régie;

D'AUTORISER à cet effet une dépense totale de 229 805,59 \$ (incluant les taxes);

D'AUTORISER la trésorerie à imputer cette dépense à même le règlement d'emprunt E-6 (22-100-30-006);

D'AUTORISER le directeur – Services techniques et télécommunications à signer, pour et au nom de la Régie, tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2023-004.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1

2023-02-022

DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS – JANVIER 2023

Conformément à l'article 2.4 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la liste des employés embauchés au cours du mois de janvier 2023 est déposée aux membres du conseil d'administration.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2023-002.



No de résolution
ou annotation

6.2

2023-02-023

DÉPART À LA RETRAITE – MME SYLVIE TREMBLAY, CONSEILLÈRE AUX RESSOURCES HUMAINES

VU la réception d'une lettre de Mme Sylvie Tremblay, conseillère aux ressources humaines, avisant la Régie de son départ à la retraite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la lettre d'avis de retraite de Mme Sylvie Tremblay, conseillère aux ressources humaines, datée du 30 janvier 2023 (retraite effective le 1^{er} juin 2023);

DE CONFIRMER la date effective de retraite ci-haut mentionnée.

Le conseil et la direction remercient Mme Sylvie Tremblay, conseillère aux ressources humaines, pour toutes ses années de loyaux services au sein de la communauté et lui transmettent leurs meilleurs vœux dans le cadre d'une retraite bien méritée.

6.3

2023-02-024

EMBAUCHE – CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES-VOLET SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL, AVANTAGES SOCIAUX ET FORMATION

CONSIDÉRANT le départ prochain à la retraite de Mme Sylvie Tremblay, conseillère aux ressources humaines;

CONSIDÉRANT le processus entrepris pour l'embauche d'une personne au poste de conseillère en ressources humaines, en remplacement de Mme Sylvie Tremblay;

VU les recommandations du comité de sélection, d'autoriser l'embauche de Mme Karyne Pelletier, CRHA, à ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER l'embauche de Mme Karyne Pelletier, CRHA, au poste de conseillère en ressources humaines, volet santé et sécurité au travail, avantages sociaux et formation, et ce, à compter du 13 mars 2023;

QUE sa rémunération ainsi que ses conditions de travail soient telles que stipulées au *Répertoire des conditions de travail des cadres* en vigueur;



No de résolution
ou annotation

D'AUTORISER la trésorerie à imputer les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires du poste numéro 02-160-00-141.

La trésorière par intérim atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2023-003.

6.4

2023-02-025

CHANGEMENTS DE STATUT – TROIS (3) POLICIERS – STATUT À L'ESSAI

CONSIDÉRANT que, suite à la démission des agents Deslauriers et Marquis, de la retraite de M. Yves Gagné et des mouvements de personnel s'y rattachant, trois (3) postes de policier à l'essai sont à combler;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la convention collective en vigueur, la priorité d'embauche comme policier à l'essai est en faveur des policiers auxiliaires ayant le plus d'ancienneté, soit messieurs Félix Charrette, Jimmy Lapointe et Félix Diotte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron

APPUYÉ par Eric Westram

et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE du changement de statut de M. Félix Charette pour qu'il soit dorénavant désigné policier à l'essai et ce, à compter du 5 mars 2023;

DE PRENDRE ACTE du changement de statut de M. Jimmy Lapointe pour qu'il soit dorénavant désigné policier à l'essai et ce, à compter du 5 mars 2023;

DE PRENDRE ACTE du changement de statut de M. Félix Diotte pour qu'il soit dorénavant désigné policier à l'essai et ce, à compter du 5 mars 2023.

7. FINANCES

7.1

2023-02-026

DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES CONFORMÉMENT AUX DÉLÉGATIONS DU POUVOIR DE DÉPENSER

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, le rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément à la section 3 du règlement.

7.2

2023-02-027

DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES CHÈQUES ÉMIS OU DES COMPTES PAYÉS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATIONS, CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES (NO 7) – JANVIER 2023



No de résolution
ou annotation

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, la liste des comptes payés par l'émission de chèques, et ce, au cours du mois de janvier 2023 totalisant un montant de 648 528,26 \$.

7.3

2023-02-028

AUTORISATION DE SIGNATURE – MODIFICATION – DÉLÉGATION ADMINISTRATIVE – REVENU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de mettre à jour les responsables ayant accès aux données de la Régie auprès de Revenu Québec avec le retour de Mme Janie Marchand, chef de service – Finances et trésorerie, en avril 2023;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de préciser le texte de délégation en fonction des dernières exigences transmises par Revenu Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'ABROGER la résolution 2022-09-123 adoptée par le conseil d'administration le 22 septembre 2022 afin de la remplacer par la présente;

QUE Mme Anik Bourdon (jusqu'au retour de congé de maternité de Mme Janie Marchand, le ou vers le 3 avril 2023), Mme Stéphanie Lévis et Mme Janie Marchand (à compter de son retour de congé de maternité, le ou vers le 3 avril 2023) soient autorisées, pour et au nom de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville (NEQ : 8831856073) :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en



No de résolution
ou annotation

communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne);

D'AUTORISER la transmission de la présente résolution à Revenu Québec.

8. RÉGIME DE RETRAITE

Aucun sujet.

9. COMITÉ DE GESTION

Aucun sujet.

10. AFFAIRES JURIDIQUES

Aucun sujet.

11. AVIS DE MOTION OU ADOPTION DE RÈGLEMENTS

11.1

2023-02-029

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 6-6 INTITULÉ : RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 6-5 CONCERNANT LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

M. Eric Westram, par la présente, donne avis de motion à l'effet qu'il sera adopté, à une prochaine assemblée du conseil, le Règlement no 6-6 intitulé *Règlement remplaçant le Règlement 6-5 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville* et dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à adopter certaines modifications au règlement en vigueur sur le régime de retraite, principalement des ajustements requis par le législateur (Retraite Québec) et apporter certaines précisions afin d'en clarifier la lecture. Les modifications apportées n'ont aucun impact financier pour le régime de retraite ou la Régie et sont fidèles aux ententes signées avec les groupes d'employés dans le cadre de la Loi 15.

12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée.

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

2023-02-030

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'assemblée soit levée, il est **9 h 37**.

Monsieur Jean Comtois
Président

Me Sandra De Cicco
Secrétaire corporative

RÉGIE DE POLICE
THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
COPIE CERTIFIÉE CONFORME
À L'ORIGINAL
PAR 
CE 20 avril 20 23